

Département de la Corrèze
COMMUNE DE BRANCEILLES

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Lundi 06 Octobre 2025 à 20H30

Présents : SABATIER Sabine (Maire) – GIBERT Richard (1^{er} Adjoint) – LEYMAT Philippe (2^{ème} Adjoint) – MOURIGAL Céline – PEINEAU Isabelle - RHODDE Swany – AUZEL David - SOUSTRE Mickaël - TOCABEN Ronald

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : LACOSTE Guy

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : GIBERT Richard

La séance est ouverte à 20h34 par Madame le Maire, SABATIER Sabine

.....
ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du PV de la séance du 28 juillet 2025.

ORDRE DU JOUR :

École :

- **Demande de l'entreprise LESTRADE DELON concernant la cour anglaise**
- **Point travaux école et rentrée**

Salle des fêtes:

- **Utilisation par l'association la vie te sourit : Modification des créneaux horaires**

Gestion du personnel :

- **Convention auprès du centre de gestion concernant un dossier de retraite**

Aliénation d'un chemin rural :

- **Prix de vente**

QUESTIONS DIVERSES

.....

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2025

Approbation du CR du 28 juillet 2025 à l'unanimité

1- Demande de l'entreprise Lestrade Delon :

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier du Maître d'œuvre des travaux de l'école concernant une demande de L'entreprise LESTRADE DELON qui sollicite la commune pour une participation éventuelle à la prise en charge de l'achat d'une cour anglaise.

GIBERT Richard (1^{er} adjoint délégué bâtiment) précise le contexte ; l'entreprise, avant le démarrage des travaux, avait commandé les fournitures nécessaires pour la réalisation des travaux étant donné les délais courts. Lors de la réalisation des fouilles pour la mise en place de cette cour anglaise (préfabriquée), il a été mis à jour une ancienne fosse septique et des alimentations électriques, nécessitant la modification des terrassements et la modification de la nature de réalisation de la cour anglaise (maçonnerie). L'entreprise se retrouve avec une fourniture que son fournisseur et le fabricant ne veulent pas reprendre. C'est pour cela que l'entreprise sollicite la commune pour une participation aux frais d'achat.

Il est demandé aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent participer aux frais d'achat demandés par l'entreprise.

Mme MOURIGAL propose que la participation n'excéder pas 30% du montant
M. TOCABEN et M. SOUSTRE mentionnent que cela fait partie des aléas de chantier, et que cette modification ne fait pas suite à une demande de la commune.

Après en avoir débattu, la majorité des membres du Conseil Municipal par délibération décident de ne pas accéder à la demande de l'entreprise.

Membres en exercices :	10
Présents	9
Votants	9
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	9
Pour	4
Contre	5

Point Rentrée école :

L'effectif à l'école est de 16 élèves ; 1 enfant supplémentaire doit arriver après les vacances de la Toussaint.

2 enfants nécessitent la présence d'AESH.

L'agent communal en charge de l'accueil et cantine sera absente au moins 2 semaines de fin novembre jusqu'aux vacances de Noël. Des Conseillers feront des remplacements pendant cette période, suppléance à la cantine.

2- Utilisation de la Salle Polyvalente par l'association la vie te sourit : Modification des créneaux horaires

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, par délibération du 28 juillet 2025, il avait été accordé à l'Association la Vie te sourit l'utilisation de la salle des fêtes pour deux séances par semaine. Or, l'Association revient sur sa demande et ne souhaite utiliser la salle qu'une fois par semaine de 18h15 à 19h45. De ce fait, la convention n'est plus valable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de louer la salle des fêtes à l'Association La vie te sourit, gratuitement, conformément à la délibération n° 2024-07 du 12 février 2024, et demande une participation pour le chauffage d'un montant de 90.00 euros pour la période du lundi 15 septembre 2025 à fin juin 2026, pour une séance par semaine, soit 90.00 euros pour la période d'utilisation.

Membres en exercices :	10
Présents	9
Votants	9
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0

3- Gestion du personnel

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Centre de Gestion assiste régulièrement les collectivités dans la gestion des dossiers de retraites (contrôle des dossiers de mise à jour des comptes individuels retraites, des validations de services, de liquidations...) dans le cadre de la mission obligatoire de fiabilisation des comptes individuels retraites.

Le Centre de gestion de la Corrèze propose une nouvelle prestation permettant l'élargissement de ses modalités d'intervention dans le cadre des services de la plateforme de la CNRACL et ce, afin d'accompagner au mieux les collectivités et établissement de son ressort. En effet, les récentes réformes de retraite et les évolutions des outils dédiés à la gestion des dossiers en matière de retraite CNRACL de la Caisse de Dépôts et Consignations complexifient les démarches et alourdissent, par conséquent, le travail nécessaire pour une bonne gestion.

La nouvelle prestation proposée permet de déléguer cette gestion au service GRH du Centre de gestion, sans que celui-ci ne se substitue au rôle et à la responsabilité de l'employeur public.

Pour bénéficier de cette prestation, l'employeur public doit adhérer par voie conventionnelle. Ce cadre permet ainsi de confier au Centre de gestion la gestion d'un dossier retraite après une demande express et en contrepartie d'un montant forfaitaire par dossier fixé de la manière suivante :

Type de dossier	Coût de la prestation
Dossier de départ pour pension normale (y compris retraite progressive)	150€

La convention définit le cadre et les modalités d'intervention entre la collectivité et le Centre de gestion. Pour le bon traitement des dossiers, la collectivité s'engage notamment à remettre les justificatifs nécessaires pour la bonne exécution de cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'adhérer à la mission complémentaire à l'assistance à la fiabilisation des dossiers en matière de retraite par voie conventionnelle, mise en œuvre par le Centre de gestion de la Corrèze ;

Membres en exercices :	10
Présents	9
Votants	9
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0

4- Aliénation d'un chemin rural :

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération avait été prise concernant l'alinéation d'un tronçon de chemin rural qui traverse la propriété de Madame Audrey BELPEUCH et Monsieur Guillaume BUCHER, demeurant 334, route de la Vigne, commune de Branceilles. En effet, Ce chemin n'est pas utilisé, puisque sans issue.

Il avait été décidé :

- d'accepter la demande de Madame Audrey BELPEUCH et Monsieur Guillaume BUCHER
- d'engager une enquête publique
- de fixer le prix de vente de cette parcelle de terrain à hauteur de tous les frais engagés par la commune pour cette opération, à savoir : frais d'enquête publique, publicité, géomètre, frais de gestion, droit de mutation. Les frais notariaux seront pris en charge directement par l'acquéreur

Vu, l'avis favorable du commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique réalisée en mairie du 23 juillet 2025 au 6 août 2025,

Considérant les frais engagés suivants :

- Dossier d'enquête publique : 10 euros
- Commissaire enquêteur : 300.00 euros
- Frais de bornage : 0 euros
- Frais de publicité : 293.35 euros (138.87+154.48 = 293.35)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, approuvent les conclusions de l'enquête publique préalable de la désaffectation d'une partie du chemin rural de 334, route de la Vigne, commune de Branceilles et la cession à Madame Audrey BELPEUCH et Monsieur Guillaume BUCHER. De vendre le chemin pour une somme de 600,00 €

Membres en exercices :	10
Présents	9
Votants	9
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0

QUESTION DIVERSES :

Point voirie :

Philippe LEYMAT 2^{ème} Adjoint délégué voirie fait un point sur le programme voirie 2025 : les travaux POUZOL sont terminés et leur réception est programmée le 17 octobre 2025.

L'entreprise Veyssiére TP est intervenue à Tramont. Il reste une reprise autour de la bouche à clé.

Le curage du fossé à St Martin en fonction du ramassage des noix et les travaux du chemin du château d'eau restent à faire.

Aménagement sécuritaire de Long : une subvention de 790 € (amendes de police) a été versée. Il est remarqué que le procédé mis en place n'a qu'une efficacité très relative concernant la réduction de vitesse. Il est possible de rajouter un ralentisseur sur la route si nécessaire.

RPQS :

Philippe LEYMAT 2^{ème} Adjoint délégué BELLOVIC, fait un point sur le rapport RPQS sur la qualité de l'eau. Le rapport est consultable en mairie.

Broyage :

Madame le maire informe le conseil municipal qu'une habitante de la commune a souhaité la mise à disposition du broyeur du SIRTOM. Le broyeur est mis à disposition uniquement de la commune. Il a été demandé si le conseil est favorable à une nouvelle campagne de broyage. La commune pourrait proposer de récupérer les tailles et les stocker sur un terrain communal.

Il est rappelé que les riverains sont tenus de tailler les haies et arbres en limite de voirie. Suite à une remarque du cantonnier il est rappelé qu'il ne pourra pas passer l'épareuse si ces consignes ne sont pas respectées. Une information aux habitants sera diffusée.

Balade Secrète :

Suite à la réunion de fin de saison avec le conseil départemental, Les participants sont essentiellement des locaux, peu de touristes. Il a été évoqué la mise en place d'une inscription pour faciliter les organisations et la mise en place de plan de secours en cas de condition météorologique défavorable.

Madame le Maire clôture la séance à 23h00

GIBERT Richard : secrétaire de séance

